

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26/05/2016

- 2016 043 : TRAVAUX DE VOIRIE 2016 : CHOIX DES ENTREPRISES POUR LA RUE DU 11 NOVEMBRE :

La commune d'Auzouer en Touraine a décidé de réaliser les travaux d'aménagement de la rue du 11 Novembre.

Une consultation a été lancée pour 2 lots. La limite des dépôts était fixée au mercredi 18 mai 2016 à 12h00 en Mairie.

Pour le lot 1 : Voirie

Trois entreprises ont rendu une offre et une entreprise s'est excusée :

- EUROVIA : Excusée
- GTTP : 19 365.00€ TTC
- COLAS : 19 254.66 € TTC
- SARL JAN BUSSERE ET AXEL PROVOST : 22 740.00 € TTC

Pour le lot 2 : Signalisation

Deux entreprises ont rendu une offre :

- ES VIA : 4 480.32 € TTC
- SIGNAL CONCEPT : 4 420.80 € TTC

Les commissions d'appel d'offres et de voirie se sont réunies le 23 mai 2016 et après analyse, proposent de retenir :

Pour le lot 1 : COLAS

Pour le lot 2 : SIGNAL CONCEPT

Le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer les travaux d'aménagement de la rue du 11 Novembre aux entreprises COLAS pour un montant de 19 254.66 € TTC et SIGNAL CONCEPT pour un montant de 4 420.80 € TTC.

Ces dépenses seront payées sur l'opération 173 : "Travaux de voirie".

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces afférentes aux dossiers.

- 2016 044 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE REPAS DU 13 JUILLET :

Il a été demandé 3 devis pour le repas du 13 juillet :

ROTISSERIE CJM (CHAUVEAU) pour 1 plat unique à 6 € pour les adultes et à 4 € pour les enfants jusqu'à 12 ans,
CRUCHET Raymond pour un menu complet à 13.00 € pour les adultes et à 8.00 € pour les enfants jusqu'à 12 ans,
Charcutier Traiteur GAUTIER : excusé

La commission d'appel d'offres et le groupe de travail pour la journée du 13 juillet ne se sont pas prononcés.

Le Conseil Municipal, décide de voter à mains levées pour le choix du prestataire :

ROTISSERIE CJM (CHAUVEAU) : 3 voix pour

CRUCHET Raymond : 10 voix pour

Le Conseil Municipal décide de confier l'organisation du repas du 13 Juillet à Monsieur CRUCHET et charge Monsieur le Maire de revoir le prix du repas.

Il fixe le prix du repas pour les participants à 12 € sans les vins (apéritif offert), le nombre maximum de convives étant fixé à 220.

Le repas sera offert comme d'habitude au personnel communal.

- 2016 045 : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2016 JUSQU'AU 31 AOUT 2019 :

Notre contrat de restauration scolaire arrive à échéance avec la société RESTAUVAL.

Dans ce cadre, nous avons demandé à quatre prestataires (SET MEAL, RESTAUVAL, LES TOQUES TOURANGELLES et SOGERES) de nous proposer une offre.

Les commissions d'appel d'offres et de restauration scolaire se sont réunies le 23 mai 2016 pour comparer les offres et proposer un prestataire.

Après examen des offres, il a été proposé de retenir la Société RESTAUVAL pour un montant de :

- 2,818 € HT pour le repas enfant primaire et maternelle,
- 3.368 € HT pour le repas adulte,
- 2.818 € HT pour enfant ALSH,
- 3.368 € HT pour adulte ALSH,
- 0.500 € HT pour le goûter.

Le Conseil Municipal, après avoir voté à mains levées, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de confier à RESTAUVAL la restauration scolaire.

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour la signature du nouveau contrat pour une durée de 3 ans à compter du 1er septembre 2016.

- 2016 046 : PARTICIPATION DES PARENTS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 :

Le Conseil Municipal rappelle la participation pour les parents pour 2015-2016 :

Repas enfant pour les rationnaires réguliers : 3,35 € TTC
Repas enfant pour les rationnaires occasionnels : 3,90 € TTC
Repas adulte : 4,90 € TTC

Le Conseil Municipal après avoir voté à mains levées, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas augmenter les tarifs de la restauration scolaire pour 2016-2017 :

Repas enfant pour les rationnaires réguliers : 3,35 € TTC
Repas enfant pour les rationnaires occasionnels : 3,90 € TTC
Repas adulte : 4,90 € TTC

Le Conseil Municipal approuve ces tarifs pour l'année 2016-2017.

- 2016 047 : RETROCESSION DES EQUIPEMENTS PUBLICS POUR LE LOTISSEMENT DE LA GUILLOTIERIE S2G :

Les travaux de finition étant terminés, le Conseil Municipal accepte le transfert de la voirie, des espaces verts et des équipements communs dans le domaine public de la Commune (parcelles A 1803 et A 1804), pour le lotissement S2G "La Guilloterie".

Le Conseil Municipal après avoir voté à mains levées, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter la rétrocession pour l'euro symbolique et mandate Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents et de prendre contact avec le notaire afin de préparer l'acte de cession.

- 2016 048 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE HANDBALL DU CASTELRENAUDAIS POUR L'ANNEE 2016 :

Suite à la demande de subvention exprimée par l'association Handball Castelrenaudais, le Conseil Municipal décide après avoir voté à mains levées (11 pour et 2 abstentions) de lui attribuer un montant de 50 € comme évoqué lors de la commission Sport-Loisirs et Vie Associative du 21 avril 2016.

- 2016 049 : ENTRETIEN DE LA DECHETTERIE DE NEUILLE LE LIERRE : CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CASTELRENAUDAIS :

La déchetterie de Neuillé le Lierre étant située à environ un quart d'heure de route du siège social de la Communauté de Communes, il est apparu opportun de conclure une convention de mise à disposition d'un agent entre la commune d'Auzouer en Touraine et la Communauté du Castelrenaudais pour l'entretien de la déchetterie.

A cet effet, il est convenu entre les deux parties que l'agent communal effectuera une heure de ménage par semaine, pendant les heures ouvrées de la déchetterie. Le paiement se fera par semestre. Le montant forfaitaire comprend le coût d'un salaire net horaire, plus les congés payés, les charges patronales, les frais de transport et fera l'objet d'une révision chaque année. La somme est estimée à 490 € pour 6 mois pour l'année 2016. La convention sera signée pour une durée de 3 ans.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition d'un agent communal de la commune d'Auzouer-en-Touraine,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services pour assurer l'entretien de la déchetterie de Neuillé le Lierre.

- 2016 050 : RECOMPOSITION COMMUNAUTAIRE SUITE A DES ELECTIONS COMPLEMENTAIRES A NEUVILLE SUR BRENNE :

Par délibération du 24 mai 2016, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Castelrenaudais s'est prononcé en faveur d'une modification du nombre et de la répartition de ses conseillers communautaires selon les dispositions de droit communs (article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales), tenue nécessaire par la tenue d'élections complémentaires au conseil municipal de Neuville sur Brenne les 5 et 12 juin prochains.

Ayant eu recours à un accord local avant le 20 juin 2014, la Communauté de Communes du Castelrenaudais se trouvait en effet, au regard des dispositions de l'article 4 de la loi n° 2015-264 du 9 mars 2015, dans l'obligation de procéder à une modification du nombre et de la répartition de ses conseillers communautaires dans un délai de deux mois à compter de l'événement rendant nécessaire le renouvellement de ce conseil communautaire.

En conséquence, par arrêté du 25 mai 2016 conformément aux dispositions des II à VI de l'article L.5211-6-1 précité et par abrogation de l'arrêté n° 13-47 du 28 octobre 2013, la nouvelle composition du siège communautaire se traduit par l'attribution d'un siège supplémentaire pour la commune d'Auzouer en Touraine.

En outre, notre commune étant attributaire d'un siège supplémentaire, il conviendra de procéder à l'élection du conseiller communautaire au scrutin de liste à un tour sans adjonction ni suppression de nom.

Le siège sera attribué à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Une liste est proposée : Liste ARHUR

Le vote s'effectue à bulletins secrets et donne le résultat suivant :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 13

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Liste ARHUR, 9 (neuf) voix,
- La liste ARHUR, a obtenu la majorité.

Madame Lydie AHRUR est élue conseillère communautaire.

QUESTIONS DIVERSES :

-INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque :

- la réunion d'information sur "la voirie communale et rurale" organisée par l'Association des Maires qui aura lieu le mardi 14 juin 2016 de 14h30 à 17h30,
- une soirée ludique et informative sur le tri sélectif qui aura lieu le vendredi 27 mai 2016 de 18h30 à 21h00 à la salle des fêtes de Monthodon,
- le compte rendu de l'audience des RPE auprès de l'Inspecteur Académique qui a eu lieu le 2 mai 2016,
- les rapports annuels 2015 de la Communauté de Communes du Castelrenaudais (SPANC et OM) qui seront approuvés au prochain Conseil Municipal.

Monsieur Pierre PAPIN remet la lettre du SIEIL (Entre SIEIL et Terre) à chaque conseiller.

Monsieur Pierre PAPIN donne des informations sur la future utilisation des pesticides, évoque une possible journée de présentation sur les aides du Pays Loire Touraine et la découverte de "la Faune et Flore".

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00. **Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 28 juin 2016 à 20h00.**